

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GORRON EN SA SÉANCE DU JEUDI 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à vingt heures minutes, le Conseil municipal de la commune de GORRON, légalement convoqué, au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ALLAIN, Maire de GORRON.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Conseillers présents : 20 + 2 pouvoirs**

**Etaient présents** : M. ALLAIN J.M., Maire – Mme FOURNIER C., M. DIVAY N., Mme COTTEAU B, M. CONEUF R. Adjoints – POIRIER J., conseiller municipal délégué – CHENE A., CRONIER A., DELANGLE C., DOUDARD J., DUVAL L., FOURMOND L., GALLIENNE C., GUERRIER G., HUBERT F., JUGUET S., LEJEUNE G., LHUISSIER J., MARTIN P., PIQUET P.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration** : M. LEVEQUE M. donne pouvoir à M. DIVAY N., M. ROUSSEAU J-J. donne pouvoir à M. CONEUF R.

**Excusée** : M. BOULLE D.

Avant de débiter la séance, M. le Maire demande un moment de recueillement en l'hommage de M. Jean CORBEAU, maire de GORRON de 1989 à 1995, conseiller municipal de 1971 à 1982 et adjoint de 1982 à 1989 ; et M. Georges BESNIER, centenaire, conseiller municipal pendant 36 années, soit 6 mandats et fut adjoint sous le mandat de M. Jean CORBEAU de 1989 à 1995. Une minute de silence est demandée en l'honneur de ces deux personnalités

**Secrétaire de séance** : P. PIQUET P.

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 08 février 2024.**

M. le Maire interroge l'assemblée sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 08 février 2024.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Compte-rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :**

- ***Décision du Maire N°4-2024 du 29 février 2024 : Convention de prêt à usage – Terrain Route de la Chennerie***

M. le Maire indique que la commune a fait l'acquisition d'un terrain route de la Chennerie de 2,3 hectares cadastré ZL 13, ce même terrain étant exploité par M. Nicolas DOUILLET, il convient de signer la convention de prêt à usage à intervenir entre la commune de GORRON représentée par son Maire, M. Jean Marc ALLAIN et l'exploitant afin de définir les modalités de mise à disposition de ce même terrain.

## **I FINANCES, ÉCONOMIE ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- **Comptes de gestion et comptes administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes :**

Il est indiqué que tous ces budgets ont été étudiés lors d'une commission spécifique, réunissant tous les conseillers municipaux, il y a une semaine.

M. Le Maire précise qu'il s'agit là d'une présentation synthétique et rappelle que le compte de gestion est celui qui est établi par le Centre des Finances Publiques et le compte administratif est celui de la collectivité.

La collectivité ordonne le paiement et c'est le Trésorier qui paie et qui encaisse.

Concernant le compte administratif et le compte de gestion, ils doivent être identiques et dans les années futures, il s'agira d'une seule présentation (passage en M57).

M. Le Maire précise que les chiffres ne seront pas revus en détail lors de la séance sachant qu'ils ont déjà été présentés lors de la réunion de la semaine dernière. Toutefois si des interrogations subsistaient, le service financier de la collectivité reste disponible pour répondre à ces questions.

Présentation du budget de la collectivité (issu des documents transmis aux conseillers municipaux)

Présentation du **Budget principal** (issu des documents transmis aux conseillers municipaux) M. le Maire interroge l'assemblée pour d'éventuelles interrogations.

M. MARTIN : J'ai une interrogation d'ordre technique, concernant les honoraires en immobilisation, où était la contrepartie dans les charges de fonctionnement ? dans le compte 622 ?

M. le Maire : non.

M. MARTIN : il y a bien un compte de charge et un compte d'immobilisation ?

M. Le Maire : non, pas dans la fonction publique. Cela ne s'inscrit plus en honoraires de fonctionnement mais directement en investissement. Effectivement dans la comptabilité privée, ceci s'inscrit en amont en charge de fonctionnement, à contrario de la comptabilité publique où ces honoraires sont inscrits directement en investissement.

M. MARTIN : dans la présentation tout à l'heure du compte 622, à quoi correspondaient les honoraires indiqués ?

M. Le Maire : il s'agit d'une prévision et notamment afin de pallier aux frais d'avocats si besoin.

M. MARTIN : ma seconde interrogation concerne l'immeuble « Chapi-Chapo » : pourrait-on un jour avoir un bilan financier de cet immeuble ?

M. le Maire : Tous les travaux ne sont pas encore achevés. Nous pourrions ensuite vous communiquer en détail le coût total de cet investissement.

M. MARTIN : je m'interroge sur le bien-fondé de cette opération.

M. le Maire : Concernant la location, elle est au plus proche de la réalité du marché et la détermination du montant du loyer a été établit en comparaison des magasins similaires sur la commune.

Présentation du **budget d'assainissement** (issu des documents transmis aux conseillers municipaux).

M. le Maire interroge l'assemblée pour d'éventuelles interrogations et aucune remarque n'est formulée.

Présentation du **budget du cinéma** (issu des documents transmis aux conseillers municipaux).

M. le Maire interroge l'assemblée pour d'éventuelles interrogations et aucune remarque n'est formulée.

Présentation du **budget Immobilier d'entreprises** (issu des documents transmis aux conseillers municipaux).

M. le Maire interroge l'assemblée pour d'éventuelles interrogations et aucune remarque n'est formulée.

Présentation du **budget réseau chaleur bois** (issu des documents transmis aux conseillers municipaux).

M. le Maire interroge l'assemblée pour d'éventuelles interrogations et aucune remarque n'est formulée.

Présentation du **budget Lotissement Domaine du Pré** (issu des documents transmis aux conseillers municipaux).

M. le Maire interroge l'assemblée pour d'éventuelles interrogations et aucune remarque n'est formulée.

Présentation du **budget Lotissement des Quatre Epines** (issu des documents transmis aux conseillers municipaux).

M. le Maire interroge l'assemblée pour d'éventuelles interrogations et aucune remarque n'est

C.A.	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT DE CLOTURE
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	
Budget ppal	2 919 468.64	3 894 909.88	975 441.24	1 537 689.82	962 747.71	-574 942.11	400 499.13
Assainissement	77 764.26	142 043.28	64 279.02	197 044.56	199 583.84	2 539.28	66 818.30
Cinéma	89 579.10	88 814.49	-764.61	6 561.79	77 933.95	71 372.16	70 607.55
Immobilier d'entreprises	258 083.00	304 324.93	46 241.93	287 832.44	296 893.76	9 061.32	55 303.25
Réseau Chaleur Bois	207 385.57	220 873.24	13 487.67	63 557.34	57 305.53	-6 251.81	7 235.86
Domaine du Pré	3 844.47	1 833.31	-2 011.16	3 933.31	0.00	- 3 933.31	-5 944.47
Lot des 4 Epines	0.00	86 825.64	86 825.64	28 482.59	0.00	-28 482.59	58 343.05
						Total	652 862.67

Avant le vote des comptes administratifs, il doit être procédé aux votes des **comptes de gestion 2023 du budget principal et des budgets annexes**.

– **Vote des comptes de gestion 2023 du budget principal et des budgets annexes :**

Dans un premier temps, M. le Maire propose de voter tout d'abord les budgets suivants : budget principal, assainissement, cinéma, réseau chaleur bois, Domaine du Pré et Lotissement des 4 Épinés.

Il est proposé à l'assemblée, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- D'approuver les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 concernant les budgets : **principal, assainissement, cinéma, réseau chaleur bois, Domaine du Pré et Lotissement des 4 Épinés**. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Avis favorable avec 21 voix pour, dont 2 pouvoirs, et 1 contre : M. MARTIN**

Dans un deuxième temps, M. le Maire propose de voter le compte de gestion 2023 du budget immobilier d'entreprises. M. Le Maire demande aux personnes concernées par ce budget de sortir de la salle pour ne pas prendre part au vote.

M. MARTIN et Mme CRONIER quittent la salle.

Il est proposé à l'assemblée, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- D'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 concernant le budget immobilier d'entreprises. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Avis favorable avec 20 voix pour dont 2 pouvoirs ; 2 personnes n'ayant pas pris part au vote M. MARTIN et Mme CRONIER**

A l'issue du vote des comptes de gestion, il est procédé à la désignation du président de séance pour les votes des comptes administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes tel qu'ils ont été exposés ci-dessus.

Il est proposé de désigner Mme Christine FOURNIER en tant que présidente de séance.

Monsieur le Maire quitte la salle.

– **Vote des comptes administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes :**

Mme FOURNIER prend la présidence de la séance et commence par le vote de chaque compte administratif concernant les budgets : principal, assainissement, cinéma, réseau chaleur bois, Domaine du Pré et Lotissement des 4 Épinés.

***Avis favorable avec 20 voix pour dont 2 pouvoirs ; 1 voix contre M. MARTIN***

À l'issue de ce premier vote, Mme FOURNIER demande aux personnes concernées par le budget immobilier d'entreprises de sortir de la salle pour ne pas prendre part au vote.

M. MARTIN et Mme CRONIER quittent la salle.

Mme FOURNIER procède au vote du compte administratif concernant le budget immobilier d'entreprises :

***Avis favorable avec 19 voix pour dont 2 pouvoirs ; 2 personnes n'ont pas pris part au vote M. MARTIN et Mme CRONIER***

A l'issue des votes des comptes administratifs, Monsieur le Maire reprend la présidence.

– **Affectation des résultats 2023 du Budget Principal et budgets annexes :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean Marc ALLAIN, après avoir examiné les comptes administratifs 2023, statuant sur les résultats de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes, décide d'affecter les résultats des comptes administratifs 2023 conformément au tableau ci-dessous.

		Résultats	Affectation des résultats (I = investissement – F = fonctionnement)				
			D 001 (I)	D 002 (F)	1068	R 001 (I)	R 002 (F)
Budget ppal	Fonctionnement	975 441.24			711 878.44		263 562.80
	Investissement	-574 942.11	574 942.11				
Assainissement	Fonctionnement	64 279.02					64 279.02
	Investissement	2 539.28				2 539.28	
Cinéma	Fonctionnement	-764.61		764.61			
	Investissement	71 372.16				71 372.16	
Réseau Chaleur Bois	Fonctionnement	13 487.67			6 251.81		7 235.86
	Investissement	-6 251.81	6 251.81				
Domaine du Pré	Fonctionnement	-2 011.16		2 011.16			
	Investissement	-3 933.31	3 933.31				
Lot des 4 Epines	Fonctionnement	86 825.64					86 825.64
	Investissement	-28 482.59	28 482.59				

***Avis favorable avec 21 voix pour dont 2 pouvoirs ; 1 voix contre M. MARTIN***

– **Affectation des résultats 2023 budget immobilier d'entreprises :**

M. Le Maire demande aux personnes concernées par ce budget de sortir de la salle pour ne pas prendre part au vote.

M. MARTIN et Mme CRONIER quittent la salle.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean Marc ALLAIN, après avoir examiné le compte administratif 2023, statuant sur les résultats de fonctionnement du budget immobilier d'entreprises, décide d'affecter les résultats des comptes administratifs 2023 conformément au tableau ci-dessous.

		Résultats	Affectation des résultats (I = investissement – F = fonctionnement)				
			D 001 (I)	D 002 (F)	1068	R 001 (I)	R 002 (F)
Immobilier d'entreprises	Fonctionnement	46 241.93					46 241.93
	Investissement	9 061.32				9 061.32	

**Avis favorable avec 20 voix pour dont 2 pouvoirs ; 2 personnes n'ont pas pris part au vote M. MARTIN et Mme CRONIER**

**Vote des taux d'imposition :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif de GORRON,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour :

- la taxe d'habitation
- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Il est proposé par la commission finances, économie et administration générale au Conseil Municipal de :

- DE NE PAS AUGMENTER les taux d'imposition communaux par rapport à 2023
- DE FIXER les taux d'imposition 2024 comme suit :

Taxe d'habitation : 17.01 %

Taxe sur le foncier bâti : 44.93 %

Taxe sur le foncier non bâti : 44.28 %

**M. le Maire interroge l'assemblée pour d'éventuelles interrogations**

M. MARTIN : je réitère ce que je dis tous les ans. Pour les propriétaires, il s'agit d'une hausse de 4% et j'estime que l'on doit aller vers une baisse de notre taux pour montrer que l'on fait un effort afin d'aider la population. Par conséquent je souhaite que l'on vote une baisse des taux communaux pour compenser la hausse des bases. Certaines communes le font. C'est à la collectivité de bien gérer pour compenser cet effort.

M. le Maire met aux voix la proposition de la commission finances, économie et administration générale

**Avis favorable avec 21 voix pour dont 2 pouvoirs ; 1 voix contre M. MARTIN**

**Vote des subventions aux associations :**

Il est rappelé que les subventions ont été étudiées au préalable lors des commissions ad hoc et réactualisées lors de la dernière réunion préparatoire au budget. M. le Maire rappelle que les conseillers municipaux, membres d'un exécutif, ne peuvent pas prendre part au vote pour cette même association et qu'ils doivent quitter la salle avant débat et vote

AUTRES ...		* Ne prend pas part au vote	Pour	**Contre	Abstention
	Budget prévisionnel				
ANCIEN PRISONNIERS - A.C.P.G - AFN	200.00	0	22	0	0
CHASSE	600.00	0	22	0	0
DESTRUCTION DES FRELONS	600.00	0	22	0	0
LA PREVENTION ROUTIERE	200.00	0	22	0	0
MAYENNE NATURE ENVIRONNEMENT					
JEANNE D'ARC GORRON ROSE	1 000.00	1	21	0	0
PIEGEAGE TAUPE					
RESERVE AUTRES SUBVENTIONS	300.00	0	22	0	0
RESERVE SUBVENTIONS DIVERSES	22 950,00	2	22	0	0

ENSEIGNEMENT		*Ne prend pas part au vote	Pour	**Contre	Abstention	
	Budget prévisionnel					
AEP DES ECOLES PRIVEES						
CHAMBRE DES METIERS - MAYENNE						
COLLEGE PRIVE SUBVENTION VOYAGE						
COLLEGE PUBLIC VOYAGE SCOLAIRE						
ECOLE MATERNELLE						
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE PUBLIQUE						
COOPERATIVE PRIMAIRE PUBLIQUE						
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE PRIVEE						
VOYAGES SCOLAIRES PRIMAIRE PUBLIC						
APEL ECOLES PRIVEES VOYAGES SCOLAIRES						
INSTITUT PAUL CEZANNE - FOUGERES						
RESERVE SUBVENTION ENSEIGNEMENT	4000.00	1	21	0	0	*Mme LEJEUNE

ASSOCIATIONS CULTURELLES		*Ne prend pas part au vote	Pour	**Contre	Abstention	
	Budget prévisionnel					
ART BO	350.00	0	22	0	0	
AMICALE LAIQUE						
AMIS D'AL FONCENT	14 000.00	2	20	0	0	*M. DIVAY - M. LEVEQUE
ASSOCIATION de CONSERVATION du PATRIMOINE GORRONNAIS	500.00	0	22	0	0	
GORRON DANSE	3 440.00	0	22	0	0	
GORRON DANSE (subv. except.)						
GORRON ARTS	2 200.00	0	22	0	0	
CLUB DU BOCAGE						
COMITE DES FETES						
COMITE DES FETES (animations)						
COMITE DE JUMELAGE - HAYLING - ISLAND	2 800.00	0	22	0	0	
COMITE DE JUMELAGE - HAYLING - ISLAND - ACCUEIL						
COMITE DE JUMELAGE - SCHWAIKHEIM	3 800.00	2	20	0	0	*M. POIRIER - M. DUVAL
COMITE DE JUMELAGE - SCHWAIKHEIM - ACCUEIL						
LA LYRE GORRONNAISE						
LES AMIS DES CLASSES ORCHESTRE						
CAP DU PAYS GORRONNAIS	2 000.00	2	20	0	0	*Mme COTTEAU - M. FOURMOND
RESERVE SUBVENTION CULTURE ANIMATION	4 700.00	0	22	0	0	

ASSOCIATIONS SPORTIVES		*Ne prend pas part au vote	Pour	**Contre	Abstention	
	Budget prévisionnel					
ASG	700.00	0	22	0	0	
FOOTBALL CLUB	7 200.00	1	21	0	0	*Mme CHENE
BADMINTON	300.00	0	22	0	0	
B.C.M. - BOCAGE CYCLISTE MAYENNAIS	1 660.00	0	22	0	0	
ORGANISATION du TOUR du BOCAGE et ERNEE	200.00	0	22	0	0	
CANOM	1 000.00	0	22	0	0	
CLUB NAUTIQUE						
CYCLO-TOURISME						

VERTIGO (ESCALADE)	500.00	0	22	0	0
GORRON GYM	4 200.00	0	22	0	0
GORRON PETANQUE	200.00	0	22	0	0
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE					
JUDO CLUB	5 200.00	0	22	0	0
RETRAITE SPORTIVE	200.00	0	22	0	0
TENNIS CLUB	2 700.00	0	22	0	0
GORRON SWIN GOLF	200.00	0	22	0	0
TENNIS DE TABLE	1 700.00	0	22	0	0
TIR A L'ARC					
RESERVE SUBVENTION ASS. SPORT.	500.00	0	22	0	0

ANIMATIONS SPORTS ET LOISIRS		*Ne prend pas part au vote	Pour	**Contre	Abstention
	Budget prévisionnel				
B.C.M. - COURSES	3 000.00	0	22	0	0
CANOM (foulées gorronnaises)	400.00	0	22	0	0
OFFICE DES SPORTS ET DES LOISIRS DE GORRON	30 000.00	2	20	0	0

\*M. DIVAY –  
M. LEVEQUE

BUDGET L'AGAFC		*Ne prend pas part au vote	Pour	**Contre	Abstention
	Budget prévisionnel				
ANIMATIONS (foire fleurie, fête de la musique, foire d'automne, fête de fin d'année)	15 000.00	3	18	1	0
DELEGATION ECC					
DELEGATION CINEMA					

\*Mme FOURNIER –  
Mme JUGUET –  
M. FOURMONT  
\*\*M. MARTIN

M. MARTIN : Y'a-t-il encore du personnel dans l'association de L'AGAFC ?

M. le Maire : oui, tous les projectionnistes du cinéma.

M. MARTIN : combien sont-ils ?

M. le Maire : 4 à 5

M. MARTIN : sur combien d'équivalent temps plein ?

M. le Maire : cela représente 15 à 20 heures par mois par projectionnistes. Pour rappel, les projectionnistes du cinéma sont pris en charge par l'association L'AGAFC car il n'est pas possible pour une collectivité d'avoir des contrats particuliers comme ceux des projectionnistes. La Préfecture nous avait demandé depuis de nombreuses années de modifier le mode de financement de ces contrats, c'est pourquoi, il a été décidé de les passer sous le régime associatif.

M. MARTIN : ce qui signifie que le cinéma a un déficit supplémentaire de 15 000€ en prenant en compte les salaires des projectionnistes ?

M. le Maire : le cinéma coûte environ 40 000€ sur une année

M. MARTIN : quid du transfert de compétence à la communauté de communes ?

M. le Maire : vous savez très bien qui si nous transférons le cinéma dans les conditions actuelles, nous aurons toujours cette charge de 40 000€. Je me suis toujours battu pour que ce soit fait différemment. Il s'agit du seul cinéma sur le territoire de la CCBM et il devrait, de ce fait, être à la charge de la CCBM pour une grande partie. Il n'en est pas le cas malheureusement ! Le jour où vous arriverez à défendre les intérêts de la collectivité auprès de la communauté de communes, il ne faut surtout pas hésiter.

En effet, il s'agit d'un coût pour notre commune mais n'oubliez pas qu'il s'agit du seul cinéma sur le territoire de la CCBM et que c'est un atout pour notre collectivité.

- Budgets primitifs 2024 du budget principal et des budgets annexes : Assainissement, cinéma et réseau chaleur bois:

Après présentation des crédits prévisionnels inscrits pour les budgets primitifs 2024 (principal et

annexes), le Conseil Municipal décide :

- **D'ADOPTER** le Budget Principal et les budgets annexes suivants
  - ✓ Assainissement
  - ✓ Cinéma
  - ✓ Réseau Chaleur Bois

Tels qu'ils se détaillent dans le tableau ci-dessous

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget ppal	3 421 012.00	3 421 012.00	4 545 735.00	4 545 735.00
Assainissement	161 180.00	161 180.00	245 280.00	245 280.00
Cinéma	93 000.00	93 000.00	86 370.00	86 370.00
Réseau Chaleur Bois	229 640.00	229 640.00	69 470.00	69 470.00

**Avis favorable avec 21 voix pour dont 2 pouvoirs ; 1 voix contre M. MARTIN**

– **Budgets primitifs 2024 des budgets annexes : Domaines du Pré et Lot des 4 Epines :**

Après présentation des crédits prévisionnels inscrits pour les budgets primitifs 2024, le Conseil Municipal décide :

- **D'ADOPTER** les budgets annexes suivants
  - ✓ Domaine du Pré
  - ✓ Lot des Epines
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.50% des dépenses réelles de chaque section de budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

Tels qu'ils se détaillent dans le tableau ci-dessous

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Domaine du Pré	224 945.00	224 945.00	228 880.00	228 880.00
Lot des 4 Epines	128 310.00	128 310.00	69 966.00	69 966.00

**Avis favorable avec 21 voix pour dont 2 pouvoirs ; 1 voix contre M. MARTIN**

– **Budget primitif 2024 du budget immobilier d'entreprises :**

M. Le Maire demande aux personnes concernées par ce budget de sortir de la salle pour ne pas prendre part au vote.

M. MARTIN et Mme CRONIER quittent la salle.

Après présentation des crédits prévisionnels inscrits pour le budget primitif 2024, le Conseil Municipal décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2024 : IMMOBILIER D'ENTREPRISES Tel qu'il se détaille dans le tableau ci-dessous et dans les documents budgétaires
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.50% des dépenses réelles de chaque section de budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Immobilier d'entreprises	78 242.00	78 242.00	161 104.00	161 104.00

**Avis favorable avec 20 voix pour dont 2 pouvoirs ; 2 personnes n'ont pas pris part au vote M. MARTIN et Mme CRONIER**

– **Tarifs assainissement**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les tarifs des différents services.

Pour l'année 2024, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation des tarifs de l'assainissement collectif sur l'abonnement et sur la part variable de l'eau consommée.

Il est proposé :

- D'AUGMENTER les tarifs d'assainissement communaux
- DE FIXER les tarifs d'assainissement 2024 comme suit :
  - Abonnement annuel : 30€
  - Tarif au m<sup>3</sup> : 0.50€

Ces tarifs trouveront application au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

*Avis favorable avec 21 voix pour dont 2 pouvoirs ; 1 voix contre M. MARTIN*

– **Convention pluriannuelle d'objectifs entre la commune et l'Office du Sport et des loisirs de GORRON**

M. Le Maire demande aux personnes concernées par cette association de sortir de la salle pour ne pas prendre part au vote.

M. DIVAY quitte la salle.

M. Le Maire rappelle que pour les associations dont le montant de la subvention est supérieur à 23 000 €, une convention doit être conclue avec chaque association bénéficiaire.

Une association entre dans le champ d'application de cette règle :

- L'Office des Sports et des loisirs de Gorron

Il est proposé au conseil :

- De conclure une convention pour 3 ans avec cette association, qui définit l'objet, le montant, les conditions de versement et d'utilisation de la subvention,
- D'autoriser le maire à signer la convention.

*Avis favorable avec 19 voix pour dont 1 pouvoir ; 2 personnes n'ont pas pris part au vote M. DIVAY et son pouvoir M. LEVEQUE ; 1 abstention M. MARTIN*

## **II ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE ET SYNDICAT D'EAU**

M. le Maire interroge les différents élus participants aux séances de la CCBM pour connaître les sujets des différentes réunions auxquelles ils ont participé.

M. Le Maire rapporte à l'assemblée que le budget de la CCBM a été voté la semaine dernière. Budget relativement conséquent.

Le SENOM a également voté son budget la semaine dernière.

## **IV FIN DE SÉANCE**

- **Questions et informations diverses**

Ecole élémentaire publique : Mme LEJEUNE rappelle que le projet est de regrouper l'école élémentaire et maternelle en un seul et même lieu. Le cabinet retenu (PREPROGRAM) est

venu la semaine dernière en mairie pour rencontrer tous les acteurs (personnel périscolaire, équipe enseignante, centre de loisirs...) afin de définir et connaître les besoins des uns et des autres. Bon échange.

Conseil d'école de l'école élémentaire : Lors de ce conseil, différents projets ont été évoqués comme la journée « olympiade ».

Comité Départemental des médaillés jeunesse, sports et engagement associatif de la Mayenne : un courrier de remerciement a été adressé à la mairie suite à la cérémonie du 8 décembre 2023 pour l'accueil et l'investissement de la ville de GORRON sur cet évènement.

Tour du Bocage et de l'Ernée : ce week-end se tiendra le Tour du Bocage et de l'Ernée. Passage sur la commune ce samedi.

Salon des Peintres et des Sculpteurs : ce week-end ouverture du salon des peintres et des sculpteurs à l'Espace Culturel Colmont. Vernissage ce samedi soir à 18h00. Tous les conseillers municipaux sont conviés pour l'occasion.

Prochaine séance de conseil : jeudi 11 avril 2024 à 19h30

Fin de séance : 23h00

Le secrétaire de séance,  
**PIQUET P.**



Le maire,  
J.M. ALLAIN

